



Livret d'accueil des apprenants

Septembre 2024

Sommaire

Sommaire	2
1 - L'introduction de la Direction	3
2 - Le Fresne Angers-Gré	3
a) Le réseau Génération Grand'R : le réseau de l'enseignement agricole public des Pays de la Loire.....	3
b) L'EPLEFPA Le Fresne Angers-Gré	4
c) La démarche qualité	4
d) Le CFPPA de Gré	5
e) Le CFA Agricole départemental	5
f) Les formations proposées sur l'EAP 49	7
g) Des conditions d'accueil privilégiées	9
3 - Les informations pratiques.....	10
a) Venir à Gré	10
b) Restauration et hébergement	10
d) Centre de ressources	11
e) Circulation et déplacement	11
f) Assurances	12
4 - La formation et son déroulé	13
a) L'accompagnement	13
b) Les règles en matière de santé et de sécurité au travail	13
c) La représentation des apprenants	13
d) Les droits et devoirs.....	14
> Protection de données personnelles et droits de l'image	14
> Assiduité.....	14
> Respect du contrat pédagogique et du règlement intérieur	14
e) Les aides financières	14
f) Je suis stagiaire au CFPPA	15
g) Je suis apprenti au CFA	16
> Le carnet de liaison	16
5 - Mémo pratique.....	17

Version du 12/09/2024. Consultable, téléchargeable et imprimable sur notre site internet

1 - L'introduction de la Direction

Vous avez choisi de suivre une formation dans notre centre et nous vous remercions de votre confiance.

Le présent livret est destiné à vous apporter les informations essentielles sur notre activité et notre organisation, ainsi que les modalités pratiques pour vivre votre parcours de formation au sein de notre établissement dans les meilleures conditions. Il est un complément au règlement intérieur qui vous est également remis et qui précise le fonctionnement et les règles de vie au centre.

Toute l'équipe de l'établissement, intervenants pédagogiques comme agents administratifs, est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre formation.

Emmanuel Duchesnes
Directeur

2 - Le Fresne Angers-Septre

a) Le rseu Gnrerati n Grand'R: le rseu de l'ensei nement agricole public des Pays de la Loire

Le rseu Gnrerati n Grand'R regroupe 11 tablissements publics locaux d'ensei nement et de formation professionnelle agricole en Pays de la Loire, sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture et de la Souverainete alimentaire. Il fede 12 lyces, 7 CFPPA et 5 CFA.

Au sein de Gnrerati n Grand'R, le rseu des CFA et CFPPA a pour objectif de mutualiser les ressources (competes, plateaux techniques) et les pratiques (pedagogiques, d'ingenierie, d'accompagnement social et professionnel...) pour :

- Proposer une offre de formation, riche, diversifiee et de qualite sur l'ensemble du territoire ligerien sur 13 secteurs professionnels et sous differentes modalites
- Repondre aux besoins et aux exigences de formation des professionnels, des demandeurs d'emploi et des apprentis
- Construire et consolider des partenariats
- Promouvoir l'image et le potentiel de la Formation professionnelle continue et par apprentissage dispensee par les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)

Le rseu facilite les echanges entre les equipes et met en place des actions de professionnalisation.

Des projets d'innovation pedagogique, dans le cadre notamment de la strategie numerique pedagogique du rseu, sont egalement menes par les CFA et CFPPA dans un esprit de partage et de mutualisation, au service des apprenants.

b) L'EPLEFPA Le Fresne Angers-Segré

Inauguré en 1967, Le Fresne est un **EPLEFPA** (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) constitué en 4 centres constitutifs qui s'organisent de façon cohérente et se complètent dans la mise en œuvre des missions de l'établissement :

- > **Le LEGTA Le Fresne** (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole)
- > **Les CFPPA Angers Le Fresne et CFPPA de Segré**
(Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole)
- > **L'exploitation horticole**

L'établissement héberge également **l'antenne d'Angers du CFAA 49** (Centre de Formation d'Apprentis).

L'établissement occupe aujourd'hui une place importante dans l'enseignement agricole départemental et apparait comme un pôle de compétence régional dans ses secteurs d'activités. Situé dans une région et un département à l'économie agricole forte et variée, au cœur d'un des premiers bassins horticoles d'Europe récemment labélisé pôle de compétitivité mondiale, il bénéficie par ailleurs d'une implantation très favorable à proximité de la ville d'Angers et du pôle universitaire angevin.

Une direction commune
Directrice : Sylvie Richard
Directrice adjointe : Maryline Loquet
Secrétaire générale : Delphine Durand



Direction des centres	LYCÉE	CFPPA ANGERS	EXPLOITATION HORTICOLE	CFPPA SEGRE
	Proviseure Sylvie Richard	Directeur Emmanuel Duchesnes	Directeur Julien Devienne	Directeur Emmanuel Duchesnes
	Proviseure adjointe Maryline Loquet	Directrice adjointe Justine Planque		Directrice adjointe Justine Planque
	Gestionnaire Delphine Durand			
	CPE Guillemette Goursolas Ludovic Triquet			

c) La démarche qualité

L'établissement est certifié depuis octobre 2021 QUALIOPi et QUALIFORMAGRI, pour ses activités d'accompagnement à la validation des acquis d'expérience et de formation professionnelle continue.



Ces certifications sont le résultat d'une démarche initiée depuis 2019. Elle témoigne des engagements de l'établissement qui sont les suivants :

- Fournir des informations actualisées et explicites sur les prestations proposées
- Assurer un accueil adapté
- Conduire l'ensemble des formations conformément aux modalités de mise en œuvre et de suivi définies
- Répondre aux besoins et attentes des parties prenantes
- Optimiser l'organisation et le fonctionnement des centres

Dans ce sens l'établissement interroge régulièrement ses apprenants, formateurs et partenaires locaux et est à l'écoute de toute remarque pour s'améliorer.

Dans ce sens l'établissement interroge régulièrement ses apprenants, formateurs et partenaires locaux et est à l'écoute de toute remarque pour s'améliorer. En cas d'insatisfaction vous pouvez envoyer votre réclamation ou remarque par mail à qualite@angers-lefresne.net. La lettre d'engagement de l'établissement est téléchargeable sur le site internet lellefresne-angers-segre.fr/projet-detablissement/.

d) Le CFPPA de Segré

Au cœur de l'Anjou, région centrée sur l'agroalimentaire, le CFPPA de Segré (centre de formation professionnelle et de promotion agricoles) s'attache à répondre aux besoins de son territoire en proposant des formations dans le domaine de la transformation alimentaire et de l'agriculture.

Il dépend du Ministère de l'Agriculture et régionalement du SRFD (Service Régional Formation Développement) de la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation) des Pays de la Loire. Le CFPPA dispose des compétences en personnel contractuel pour la réalisation de ses missions. Parmi celles-ci, la mise en œuvre de la politique régionale en matière de formation des demandeurs d'emploi dans le secteur agroalimentaire, et la réponse aux besoins des entreprises et des particuliers.

L'expérience du CFPPA de Segré en matière de formation professionnelle depuis plus de 40 ans, les supports techniques et ressources pédagogiques mis à sa disposition, ainsi que les nombreux partenariats avec les professionnels du secteur et les institutions, permettent une mise en œuvre des formations adaptées aux attentes de chacun.

Le centre propose un ensemble de parcours adaptés : chacun accède à un cursus de formation qui prend en compte son projet professionnel et son niveau de formation.

e) Le CFA Agricole départemental

Le centre de formation d'apprentis agricole du Maine-et-Loire accueille les apprentis sur quatre sites de formation :

- > Le site de Montreuil-Bellay Edgard Pisani – Directeur Bruno Blanchard
- > Le site Angers Le Fresne – Directeur Emmanuel Duchesnes
- > **Le site de Segré – Directeur Emmanuel Duchesnes**
- > Le site Angers Agrocampus – Directeur François Boulanger

Le CFAA 49 met en œuvre avec le concours du Conseil régional des Pays de la Loire et du Fonds social européen des formations du CAPa au diplôme d'ingénieur dans les domaines de :

- > l'aménagement paysager et la gestion des espaces naturels
- > la viticulture-œnologie
- > l'horticulture
- > Le commerce des vins et spiritueux
- > L'agroalimentaire

Des passerelles permettent aux jeunes de continuer leurs études au niveau supérieur ou de se réorienter. Les parcours de formation sont personnalisés pour favoriser la réussite de tous.



f) Les formations proposées sur l'EAP 49

L'établissement offre des parcours de formation complets de la seconde à la licence. Dans une logique de formation tout au long de la vie, il propose des parcours par la voie scolaire, en apprentissage, en formation continue et par la voie de la validation des acquis de l'expérience. Ce sont chaque année plus de 800 personnes qui sont inscrites dans les différentes formations et qui bénéficient des excellentes conditions matérielles et d'encadrement proposées.

.LEGTA Le Fresne

> Aménagements de l'espace

Bac pro Aménagements Paysagers

BTSA Aménagements Paysagers

Licence pro Manager des entreprises du paysage

Licence pro Aménagements paysagers

> Production Horticole

Bac Pro Conduite de productions horticoles

BTSA Productions Horticoles

Licence pro Manager des entreprises d'horticulture

> Commerce

Bac Pro Technicien Conseil Vente Univers de la jardinerie

BTSA Technico-Commercial (Biens et services pour l'agriculture / Univers jardins et animaux de compagnie)

> Formations générales et technologiques

Seconde générale et technologique

Bac général à dominante scientifique

Bac technologique STAV (aménagement et production)

Classe préparatoire aux grandes écoles (BCPST VETO)

Licence pro BAEVA

CFPPA Segré

> Production agricole

BP Responsable d'Entreprise Agricole

BP Responsable d'Entreprise Agricole (Agriculture biologique et biodynamique)

> Transformation alimentaire

CAPa Opérateur en Industries Alimentaires

BP Conducteur de Ligne de Production Alimentaire

CFPPA Le Fresne

> Aménagements de l'espace

CAPa Jardinier Paysagiste

BPA Travaux d'Aménagements Paysagers

BP Aménagements Paysagers

CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers

Formation aux métiers de grimpeur

SIL animateur de jardins

Titre Technicien en génie écologique

Titre professionnel Ouvrier du génie écologique

BTSA Aménagements Paysagers

Licence pro Manager des entreprises d'horticulture et du paysage

> Production Horticole

CS Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

CS Conduite de productions maraîchères

Licence pro Manager des entreprises d'horticulture et du paysage

CFAA 49 Edgard Pisani

Site Segré

> Agroalimentaire

BP Conducteur de Ligne de Production Alimentaire

CAPa Opérateur en Industries Alimentaires

Site Angers Le Fresne

> Aménagements de l'espace

CAPa Jardinier Paysagiste

Bac Pro Aménagements Paysagers

CS Constructions paysagères

CS Arboriste Élagueur

Titre Technicien du génie écologique

BTSA Aménagements Paysagers

Licence pro Manager des entreprises du paysage

> Production Horticole

CAPa Métiers de l'agriculture (Productions Horticoles)

CS Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

CS Conduite de productions maraîchères

Licence pro Manager des entreprises d'horticulture

Acteur local fortement impliqué dans la formation et l'insertion professionnelle, le CFPPA de Segré est habilité à conduire les actions en faveur des demandeurs d'emploi comme des salariés :

> **Actions de découverte et d'orientation** : Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles, accueil de groupes Prépa Avenir... Ces actions permettent à des demandeurs d'emploi ou des jeunes en recherche d'orientation, sans qualification ni expérience dans le secteur agricole et agroalimentaire, de découvrir une filière ou un métier agricole et de définir ainsi leur projet professionnel.

> **Actions ponctuelles de développement des compétences** dans la filière agroalimentaire : actions conduites en fonction des besoins des entreprises ou appels à projets des financeurs (POEC, POEI, périodes de professionnalisation, découverte des métiers...).

> En lien avec les professionnels, le CFPPA de Segré met en œuvre des **formations sur mesure pour les entreprises** (salariés et chefs d'entreprise). Un catalogue annuel (disponible sur demande au secrétariat) propose ainsi une palette de stages thématiques : agriculture, élevage, agroalimentaire (hygiène et sécurité), informatique...

> Le CFPPA est reconnu pour son expertise dans le domaine des **formations phytosanitaires** (DAPA, certiphyto). Dans le cadre de la réglementation mise en œuvre depuis janvier 2012 relative au certificat individuel, le centre est habilité à conduire les formations préparant à l'obtention des certificats pour l'utilisation ou la distribution des produits phytopharmaceutiques.

> Le CFPPA est habilité à accompagner les personnes souhaitant obtenir un diplôme du Ministère de l'Agriculture par la voie de la **VAE**. Une personne référente est agréée : Julien MUNOZ. Elle peut ainsi les recevoir en rendez-vous individuels pour les conseiller et les accompagner dans leur démarche.

Plus d'infos sur le dispositif VAE sur le site de la DRAAF :

<http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>.

N.B. Selon le stage et le profil du stagiaire, la formation peut être financée par un fonds de formation. Par ailleurs, grâce à son service ingénierie de formation, le CFPPA de Segré, peut aussi construire une action de formation spécifique et adaptée aux besoins de l'entreprise en termes de contenu, de durée et de lieu.



g) Des conditions d'accueil privilégiées

Le CFPPA Segré dispose de moyens matériels de qualité :

- 3 salles de cours équipées (ordinateurs, vidéoprojecteur, imprimantes)
- 1 salle informatique (armoire matériel informatique portable)
- 1 salle de cours ou réunion
- de postes informatiques fixes et portables en réseau avec accès haut débit et WIFI
- un centre de ressources (Bibliothèque, imprimantes)
- une exploitation associée pour les travaux pratiques matériels et soins animaux
- une halle de technologie associée au lycée Agricole de Laval pour les travaux pratiques en agro-alimentaire



Conformément au décret du 15 novembre 2006, l'usage du tabac est interdit sur l'ensemble du site pour tous les publics.



3 - Les informations pratiques

a) Venir à Segré

Le CFPPA de Segré est desservi par un service de bus. Ces services sont gérés par Anjou Bus et Kéolis.

> En bus

La gare routière se trouve à moins de 500m du CFPPA.

- Ligne 1 Anjou Bus (Angers-Segré-Châteaubriant)
- Ligne 1 Kéolis Atlantique (Angers-Château-Gontier-Laval)

> Venir à Segré en voiture :

Adresse GPS : 2 boulevard Léon Mauduit – 49500 Segré-en-Anjou Bleu

Stationner sur le parking apprenants prévus à cet effet.

N.B. Des tarifs réduits sont accordés, sous certaines conditions, aux apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi ou stagiaires de la formation professionnelle. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe Animation-Accompagnement.

b) Restauration et hébergement

Le centre dispose de 5 chambres individuelles pour l'accueil des stagiaires et intervenants du lundi matin au vendredi soir. Un espace détente-restauration équipé est à disposition pour les repas (pas de restauration collective sur place).

Le tri sélectif doit être effectué selon les recommandations affichées. La vaisselle et le ménage sont à la charge des usagers.

L'emploi de réchaud à gaz, à l'alcool ou électrique est interdit. Le bricolage de matériels ou équipements électriques ou électroniques est interdit dans le logement.

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

Tarifs hébergement 2024-2025	
Nuitée avec draps (intervenants et hôtes de passage)	30,50 €
Semaine (draps fournis)	70 € (4 nuitées)
Nuitée sans draps (intervenants et hôtes de passage)	25,50 €
Semaine (draps non fournis)	60 € (4 nuitées)

c) Accès informatique

Chaque apprenant peut accéder aux salles informatiques aux heures d'ouverture administrative. Chaque apprenant se voit attribuer des codes d'accès personnels par le coordinateur de formation pour son espace informatique personnel. Les apprenants peuvent emprunter un ordinateur sous certaines conditions (voir avec le responsable informatique).

Les photocopies, hors formation, seront systématiquement facturées.

d) Centre de ressources

> **Le centre de ressources** (CDR) est accessible à tous les apprenants. Il vous accueille en journée continue. Différentes documentations sont consultables sur place avec un abonnement à plusieurs périodiques techniques (voir les coordinateurs des formations)

e) Circulation et déplacement

La vitesse maximum autorisée sur l'ensemble de Segré est fixée à 30 kilomètres/heure.

Les véhicules des apprenants doivent être stationnés sur le parking prévu à cet effet (face à l'accueil). Ils doivent être garés sur le parking municipal (en face du centre). Le parking à gauche du CFPPA est réservé au personnel. Le stationnement devant l'internat est réservé aux livraisons et services d'urgence.

Chacun doit veiller au respect des règles de sécurité et d'accessibilité des voies de circulation.



Parking municipal pour les stagiaires

Parking Livraisons et services d'urgences

> Déplacements

Dans le cadre de la formation, les déplacements sont, dans la mesure du possible, organisés avec les véhicules de l'établissement. Néanmoins, il peut vous être demandé de vous déplacer pour une visite extérieure ou vous rendre sur un chantier école avec votre véhicule personnel. Dans ce cas, c'est bien l'assurance du conducteur qui couvre ces trajets, le centre ne souscrivant pas d'assurance spécifique à cet effet.

Privilégiez le covoiturage !

> Remboursement de frais

Si vous engagez des frais, notamment dans le cadre de déplacements, vous pouvez solliciter leur remboursement. Utilisez le formulaire administratif de « frais de déplacement » : à compléter en y joignant tous les justificatifs et à transmettre, pour contrôle, à votre coordinateur de formation. Ce dernier fera le nécessaire auprès de l'assistant de gestion qui, sous réserve de validité, assure la transmission à la direction pour signature puis à la comptabilité pour mise en paiement.

f) Assurances

L'établissement souscrit à une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés à un tiers par les apprenants ou les personnels dans le cadre de l'exercice normal de leur activité au centre, sous réserve que ces dommages ne soient pas causés par malveillance ou négligence.

L'assurance de l'établissement ne couvre pas les dommages causés par les apprenants lorsqu'ils sont en entreprise.

Cette assurance ne dispense pas les stagiaires et les personnels d'être également assurés à titre personnel.



4 - La formation et son déroulé

a) L'accompagnement

L'accompagnement pendant la formation est réalisé dans le cadre d'une démarche intégrée et implique tous les personnels du centre, avec l'objectif de sécuriser le parcours de chacun.

Selon le besoin, tout apprenant peut solliciter l'un des interlocuteurs identifiés du centre :

- > **le/la coordinateur/trice de formation ou le/la formateur/trice référent** : pour toute question pédagogique (en lien avec l'équipe pédagogique)
- > **l'assistante de formation** : pour toute question administrative et liée au dossier de rémunération
- > **l'une des chargées d'accompagnement socio-professionnel** : pour une aide à la résolution des problématiques autres que celles liées à la formation ou au dossier administratif : santé, hébergement, alimentation, mobilité, finances, insertion professionnelle...
- > **la référente Handicap** : pour toute question liée aux adaptations de parcours du fait du handicap ou à une demande d'aménagement aux épreuves.

b) Les règles en matière de santé et de sécurité au travail

Des sauveteurs secouristes du travail (SST) sont présents sur l'établissement. Une liste des SST est affichée dans toutes les salles sur le protocole incendie de jour.

Si un accident se produit pendant la formation sur le CFPPA de Segré : alerter le formateur en charge du cours ou le coordinateur de formation. Le centre prend en charge la déclaration d'accident.

Numéros d'urgences

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17 ou 02 41 92 10 26

Hôpital Pôle Santé : 02 41 94 50 00

SAMU : 15

Centre Antipoison (C.H.U Angers) : 02 41 48 21 21

Direction du CFPPA : 06 03 46 51 25

Adresses utiles

Médecins : Pôle Santé de Segré – 02 41 94 50 00

Pharmacie : CAMUT Christophe - 3 rue Pasteur - 02 41 92 14 41

c) La représentation des apprenants

Chaque groupe en formation (cycle de plus de 400 heures) élit ses délégués, entre la 20ème et la 40ème heure : un titulaire et un suppléant. Le délégué a notamment pour rôle d'être porte-parole de son groupe (conditions de formation, de vie au sein de l'établissement, questions pédagogiques...). À ces instances officielles s'ajoutent différents conseils ou commissions traitants des conditions de formation et de vie des apprenants.

d) Les droits et devoirs

> Protection de données personnelles et droits de l'image

Dans le cadre de ses activités de formation, l'établissement est amené à recueillir des informations à caractère personnel et s'engage à protéger et respecter ces données.

> Assiduité

L'engagement dans la formation passe par la nécessaire assiduité à tous les cours, stages, travaux pratiques ou encore visites organisés dans le cadre du parcours défini pour chaque apprenant.

Un émargement, attestant de la présence de chaque apprenant, est à signer quotidiennement (matin et après-midi). Cet émargement, réalisé également par chaque formateur, est obligatoire pour tout organisme de formation et contrôlé par nos financeurs.

Toute absence, justifiée ou non, fait l'objet d'une saisie dans le cadre du suivi mensuel des formations et peut, de ce fait, impacter votre rémunération en fin de mois.

> Respect du contrat pédagogique et du règlement intérieur

- Se présenter aux épreuves du diplôme ou du titre prévu par le contrat d'apprentissage/de formation
- Respecter les personnes, les installations et le matériel du CFPPA

e) Les aides financières

Des dispositifs d'aides spécifiques existent, en fonction des problématiques, des statuts et des situations personnelles. A titre d'exemple :

- Aide au permis
- Aides au logement et accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs, transport, restauration, achat fournitures scolaires
- Fonds social apprenti, fonds social d'urgence, réductions accordées aux apprentis ou demandeurs d'emplois pour les transports ou les loisirs
- Exonération d'impôt selon les conditions fixées par la loi des finances



f) Je suis stagiaire au CFPPA

> Stage en entreprise

Chaque stage en entreprise fait l'objet d'une convention signée par l'apprenant, l'entreprise d'accueil et le centre de formation. La convention permet au stagiaire de préciser les coordonnées de l'entreprise, la période et les objectifs de stage. Elle est à transmettre au coordinateur de formation **au plus tard 10 jours avant le début du stage** pour validation.

La convention est établie en 3 exemplaires. **Aucun stage ne peut débuter sans que la convention ne soit signée par les 3 parties (sauf dérogation)** : CFPPA, stagiaire et entreprise d'accueil.

> Livret de suivi en entreprise

Selon la formation suivie, un livret est remis à chaque apprenant. Ce document regroupe les informations et fiches de suivi utiles au bon déroulement de la formation, au centre comme en entreprise. Il précise le déroulement de la formation et les modalités d'évaluation. Il permet de faire le lien entre le centre de formation, l'apprenant et l'entreprise. Chaque période peut faire l'objet de fiches d'objectifs et d'évaluation. Il peut être complété tout au long du cursus, à l'initiative de chaque partie. Ce document peut être conservé par l'apprenant en fin de formation.

Les caractéristiques du livret (contenu et modalités d'utilisation), propres à chaque formation, sont présentées aux apprenants par le formateur coordonnateur et le formateur référent.

> En cas d'accident sur le lieu du stage

Alerter le tuteur/maître de stage et prévenir (ou faire prévenir) immédiatement le CFPPA de Segré. Le centre prend en charge la déclaration d'accident.

> Représentation des stagiaires

Les stagiaires peuvent se présenter pour représenter les stagiaires de la formation continue du CFPPA. Les élus participeront au Conseil de Centre, à la Commission éducative, au Conseil d'exploitation et au Conseil d'administration de l'EPLEFPA Le Fresne Angers-Segré.

L'exercice d'un mandat dans ces différentes instances peut justifier l'absence à une séquence de formation.

> Financement et prise en charge du stagiaire de la formation continue

La formation peut être prise en charge (Région, France Travail, CPF, OPCO, ...) en fonction des statuts et situations familiales des stagiaires. En complément une rémunération est possible.

g) Je suis apprenti au CFA

> Apprentissage et alternance

L'apprentissage se définit par un contrat de travail entre un jeune (de 16 à 29 ans selon la réglementation) et un employeur. Il se caractérise par une succession alternée de périodes en entreprise et en Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier défini par le code du travail, d'où découle l'organisation des relations entre l'employeur, l'apprenti et le CFA.

> Le carnet de liaison

Selon la formation suivie, un classeur de liaison individuel est remis à chaque apprenant. Ce document regroupe les informations et fiches de suivi utiles au bon déroulement de la formation, au centre comme en entreprise. Il précise le déroulement de la formation et les modalités d'évaluation. Il permet de faire le lien entre le centre de formation, l'apprenant et l'entreprise. Chaque période peut faire l'objet de fiches d'objectifs et d'évaluation. Il peut être complété tout au long du cursus, à l'initiative de chaque partie. Ce document peut être conservé par l'apprenant en fin de formation.

Les caractéristiques du classeur (contenu et modalités d'utilisation), propres à chaque formation, sont présentées aux apprenants par le formateur coordonnateur.

> En cas d'accident en entreprise

Se référer au fonctionnement de l'entreprise.

L'employeur réalise la déclaration d'accident.

N.B. Le cas échéant, le centre doit être destinataire d'une copie de l'arrêt de travail

> Représentation des apprentis

Les apprentis peuvent se présenter pour représenter les apprentis du CFAA départemental. Les élus participeront au Conseil de perfectionnement, à la Commission éducative, au Conseil d'exploitation et au Conseil d'administration qui se déroule sur le site Edgard Pisani à Montreuil Bellay.

L'exercice d'un mandat dans ces différentes instances peut justifier l'absence à une séquence de formation.

> Financement et prise en charge de l'apprenti

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. La rémunération de l'apprenti dépend de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat. Elle est calculée en pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable.



5 - Mémo pratique

> Compte serveur informatique

Identifiant :

Mot de passe :

> Compte net-ypareo

Identifiant :

Mot de passe :

> Vos interlocuteurs privilégiés :

- **Coordinateur/trice de formation :**
- **Assistante de formation :**
- **Référente Handicap :**
- **Référent mobilité nationale et international :**

> Autres intervenants :

Matière / Fonction	Nom

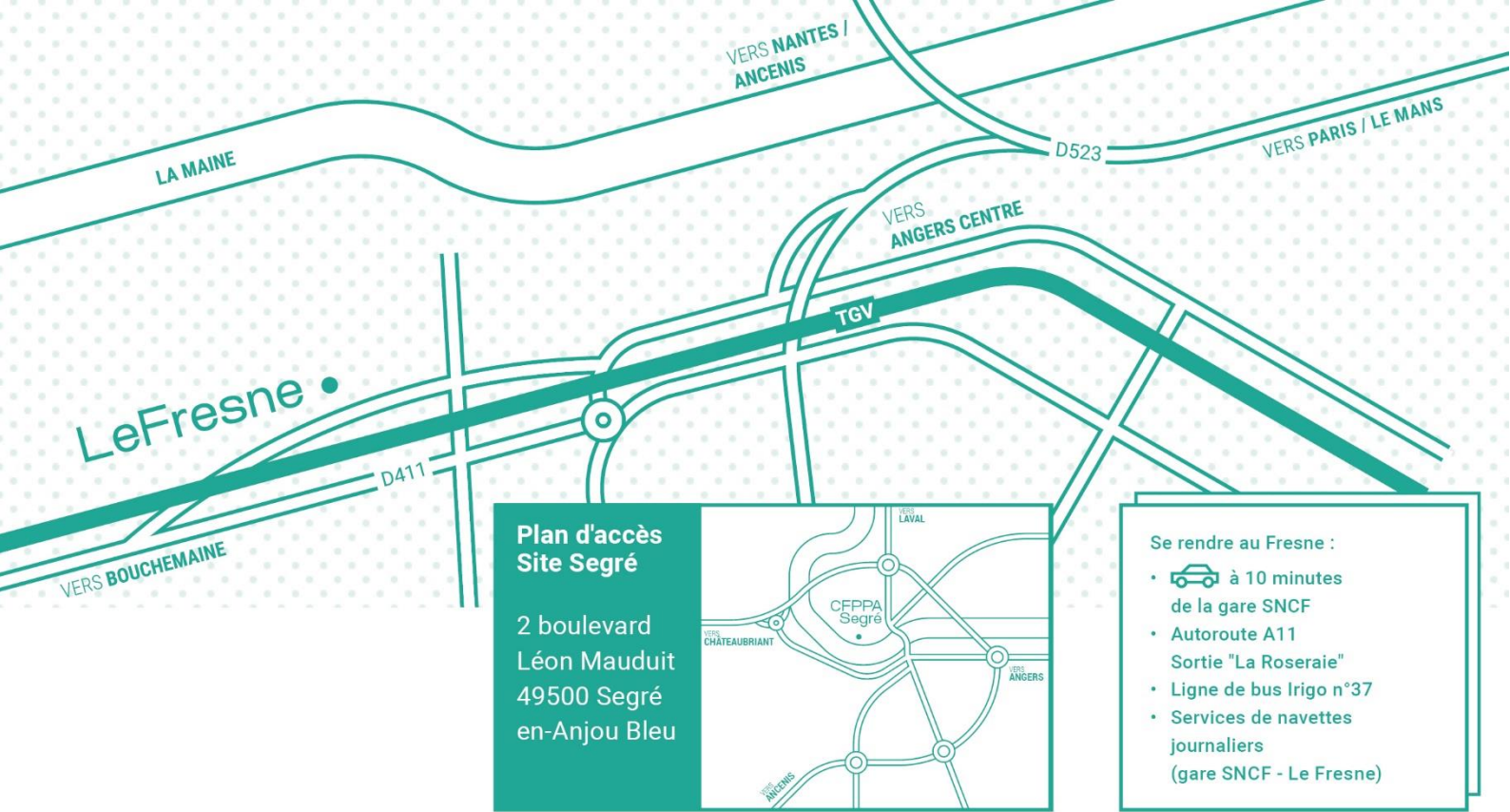
> Les réseaux sociaux : suivez-nous !

Facebook : @ Le Fresne Angers Segré

Instagram : @ Le Fresne Angers Segré

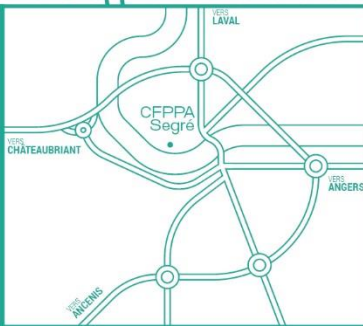
Linkedin : @ Lycée - CFPPA - CFAA 49 Angers Le Fresne

Youtube : @ Le Fresne Angers Segré



Plan d'accès Site Segré

2 boulevard
Léon Mauduit
49500 Segré
en-Anjou Bleu



Se rendre au Fresne :

- à 10 minutes de la gare SNCF
- Autoroute A11
- Sortie "La Roseraie"
- Ligne de bus Irigo n°37
- Services de navettes journaliers (gare SNCF - Le Fresne)

LeFresne

BP 43627
49036 Angers Cedex 01

Adresse gps : 38 chemin du Fresne - 49130 Sainte Gemmes sur Loire

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

T. 02 41 68 60 00
legta.angers@educagri.fr

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles / Angers

T. 02 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr

Exploitation horticole

T. 02 41 68 60 00 / +332 41 68 60 02
expl.angers@educagri.fr

→ lefresne-angers-segre.fr

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles / Segré

T. 02 41 61 05 30
cfppa.segre@educagri.fr

Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Maine et Loire

T. 02 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr



Edgard Pisani

constitué de 4 centres :

- Le Lycée Professionnel Agricole
- Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
- Le Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Maine et Loire
- Le domaine du Haut Bellay

La réussite se cultive ici.